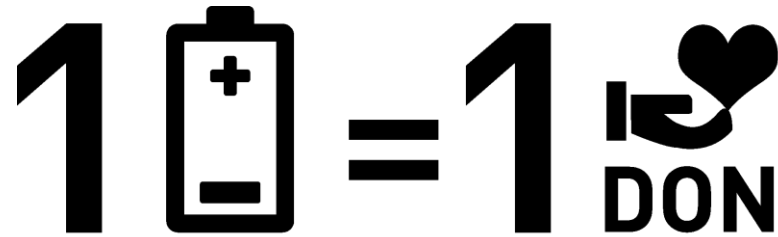


Comment collecter ses piles ?

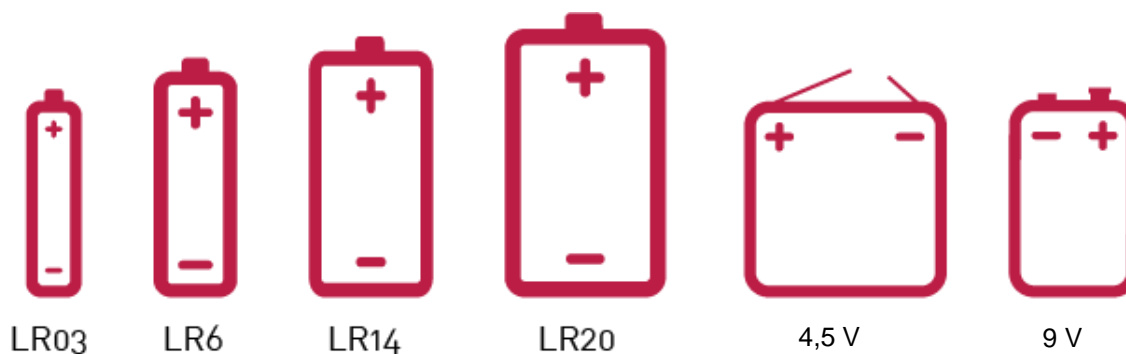


de l'énergie pour le Téléthon !

Du 30 septembre au 13 décembre 2019



Dans le cadre de l'opération, seules **les piles alcalines et salines usagées**,
comme illustrées ci-dessous :



Vous les trouverez dans les appareils de la vie courante :

- Appareils électroniques (télécommandes, appareils photos, baladeurs...),
- Jouets électriques / électroniques,
- Petits appareils électroménagers,
(...)

En cas de doute, envoyez une photo de votre pile à

contact@1pile1don-telethon.fr pour savoir si elle sera bien reprise.

- **Ne seront pas repris :**
 - **Les piles au lithium,**
 - **les batteries industrielles ou de démarrage** (comme les batteries de voiture, de moto ou de vélo électrique)
 - **les autres types de déchets** (comme les sacs plastiques, les ampoules, ect.)



- **Vous êtes en possession d'autres types de piles ou de petites batteries** (téléphones et ordinateurs portables, outillage, petit électroménager) ?
Contactez Batribox : contact@1pile1don-telethon.fr



- **Ne récupérez pas les piles déjà collectées dans les enseignes de grande distribution** telles que Carrefour, Auchan, Intermarché, Super U , Leclerc, Conforama, Castorama, Casino...

- **Ne proposez pas l'opération aux établissements déjà affiliés à un programme de recyclage de piles** (Batribox ou Corepile). En cas de doute, demandez au responsable de l'établissement.
- **Vous êtes responsable des actions que vous déployez** pour collecter des piles. Si vous organisez des actions spécifiques, merci de vous assurez de la bonne logistique en fin d'opération : **ajoutez vos coordonnées sur les affiches et sur les cartons Téléthon** que vous distribuez, et **regroupez-les** en un seul lieu de récupération (indiqué lors de votre inscription à l'opération).

Pour plus d'information,
rendez-vous sur le site internet de l'opération :

1pile1don-telethon.fr

Contact :

contact@1pile1don-telethon.fr